



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1311

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur (AMORCE) - Participation exceptionnelle de la Métropole de Lyon pour la tenue de son 30° congrès à Lyon**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Barge

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

Conseil du 27 juin 2016**Délibération n° 2016-1311**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur (AMORCE) - Participation exceptionnelle de la Métropole de Lyon pour la tenue de son 30^e congrès à Lyon**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

AMORCE, une association créée à Lyon, forte de 30 ans d'expérience

Association au carrefour des collectivités et des professionnels, AMORCE fédère aujourd'hui 826 adhérents : près de 550 collectivités représentant plus de 63 millions d'habitants, dont la Métropole de Lyon, et plus de 250 entreprises. Elle est financée uniquement par leurs cotisations. La Métropole est adhérente de l'association depuis 1990 et participe en 2016 à hauteur de 13 703 €.

Forte de son expertise dans les domaines de l'énergie, des déchets et des réseaux de chaleur, AMORCE contribue depuis près de 30 ans à l'amélioration des services publics locaux et des politiques écologiques territoriales. Elle est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et dispose d'un réseau d'élus et de techniciens permettant à chacun de disposer des informations les plus récentes et les plus pertinentes.

Elle défend les intérêts de ses adhérents dans différentes commissions parlementaires et a obtenu, notamment, l'éligibilité des collectivités aux certificats d'économie d'énergie, permettant à la Métropole de récupérer 341 748 € depuis 2012.

Parmi les manifestations qu'elle organise chaque année : groupes de travail thématiques, journées d'échanges, colloques, etc. Le congrès annuel rassemble 700 participants sur une durée de 2 jours et demi en octobre. Il est organisé dans l'une des collectivités adhérentes : Chambéry (2015), Toulouse (2014), Bastia (2013), Metz (2012), Saumur (2011), Perpignan (2010), etc. Bien que née à Lyon, cette association n'a pas encore vu cet événement accueilli sur notre territoire. Aussi, il est proposé d'accueillir à Lyon cette année ce congrès qui fêtera les 30 ans de cette association.

L'intérêt stratégique pour la Métropole d'accueillir le 30^e congrès d'AMORCE, les 26, 27 et 28 octobre 2016

En 2016, la thématique serait orientée autour de l'impact de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et sur l'économie circulaire. En asseyant sa position d'acteur de l'énergie, des déchets et des réseaux de chaleur puisqu'elle est désormais compétente dans ses 3 domaines, la Métropole pourrait :

- mettre en avant les actions conduites auprès des usagers et leur perception du réseau de chaleur,
- renforcer ses partenariats avec les entreprises,
- être mise sur le devant de la scène pour communiquer sa vision et ses objectifs de planification : schéma directeur des énergies, plan de prévention des déchets, etc.,
- communiquer les premiers résultats d'actions phares dans lesquelles la Métropole est engagée en réponse aux appels à projet : Territoire à énergie positive, Zéro déchet zéro gaspillage, etc.,

- maintenir une dynamique territoriale et médiatique autour de l'énergie près d'un an après la COP 21 et entre 2 conférences énergie climat.

Les engagements matériels et financiers de la collectivité d'accueil

Le plan de financement prévisionnel de l'organisation de ce congrès s'établit comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
location de salles	38 000	Métropole de Lyon	25 000
communication	21 000	partenaires privés	24 500
traiteur	46 500	autofinancement AMORCE	100 500
soirée de gala	24 500		
visites techniques et touristiques	2 500		
transport et hébergement	17 500		
Total	150 000	Total	150 000 €

L'accueil de cet événement consisterait pour la Métropole à :

- financer une partie des salles équipées et du personnel d'accueil à hauteur de 20 000 €,
- organiser et prendre en charge une visite touristique et des visites techniques, offrir un souvenir aux congressistes et prendre en charge partiellement les pass transport quotidiens des congressistes, pour un montant total de 5 000 €,
- communiquer autour de l'événement, diffuser le programme auprès de ses partenaires, en informer la presse locale.

Le coût global de cet événement est estimé à 150 000 € hors temps de travail, la Métropole y contribuerait ainsi à hauteur de 25 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation de la Métropole de Lyon à hauteur de 25 000 € comprenant :

- 5 000 € de prise en charge directe afin d'organiser des visites, financer une partie des pass transport des congressistes, etc.,
- 20 000 € de subvention au profit de l'Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur (AMORCE) afin de financer partiellement la location des salles nécessaires,

dans le cadre de l'organisation de son 30° congrès ;

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association AMORCE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette participation et les engagements d'une part de la Métropole en tant que collectivité d'accueil, et ceux d'AMORCE en tant qu'organisateur de l'événement.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement correspondante, d'un montant de 20 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6745 - fonction 758 - opération n° 0P31O4520.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.